



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

24 août 2022

Excellence,

J'ai suivi le troisième cycle de l'examen périodique universel (EPU) de Haïti et je voudrais saluer l'engagement constructif du gouvernement de Haïti durant la 40^{ème} session du Groupe de travail de l'EPU, qui s'est tenue en janvier/février 2022.

Suite à l'adoption récente par le Conseil des droits de l'homme du rapport contenant le résultat final de l'examen de Haïti lors de sa 40^{ème} session, je voudrais profiter de cette occasion pour donner suite à un certain nombre de thèmes abordés dans les deux rapports que mon Bureau avait préparés pour l'examen de Haïti. Il s'agit notamment de la compilation d'information des Nations Unies et du résumé des soumissions des parties prenantes, auxquels il conviendrait de porter une attention particulière au cours des quatre années et demie qui nous séparent du prochain cycle de l'EPU. Pour identifier ces thèmes, j'ai pris en considération les déclarations et recommandations faites par 82 délégations, et la présentation et les réponses de la délégation de Haïti. J'ai également pris en considération les actions prises par le gouvernement Haïtien pour mettre en œuvre les 188 recommandations, qui avaient recueilli l'appui intégral de l'État lors du deuxième cycle de l'EPU. Ces thèmes couvrent un éventail de sujets, qui sont énoncés dans l'annexe jointe à cette lettre.

Je reconnais les réformes entreprises par Haïti, en particulier celles liées à la lutte contre la corruption, et encourage de futures mesures pour promouvoir des changements structurels et à long terme. Je salue les efforts déployés pour renforcer les capacités de la Police Nationale d'Haïti, à travers des sessions de formation continue sur les techniques d'enquête pour les unités spécialisées. Je salue également le lancement d'un processus de contrôle des fonctionnaires pour consolider les finances de l'administration publique. En outre, je félicite les efforts financiers déployés pour soutenir *l'Office de la Protection du Citoyen (OPC)*.

La protection des personnes contre la violence des groupes criminels doit être une priorité. Je salue l'engagement d'Haïti à améliorer l'accès à la justice pour les victimes de la violence des gangs, en particulier les victimes et les survivants de violence sexuelle et sexiste. Des mesures immédiates doivent être mises en place en termes de prestation de services et de protection des victimes, y compris l'élaboration d'un programme complet de réponse de protection. Toute solution durable nécessite des structures de gouvernance efficaces pour s'attaquer de manière globale aux facteurs sous-jacents de l'instabilité et de la violence prolongées. Je reconnais les engagements volontaires pris par Haïti pour continuer à renforcer les institutions étatiques en charge de la justice et lutter contre l'impunité.

/..

S. E. Mr Jean Victor GENEUS
Ministère des Affaires étrangères et des Cultes
Haïti



Je salue la volonté exprimée d'aller de l'avant avec l'enquête indépendante sur les cas de violations des droits humains, tels que les massacres de Grande Ravine, La Saline et Bel-Air. J'encourage Haïti à réduire les périodes de détention préventive et les délais de traitement des affaires pénales, et à mettre en place des mesures alternatives à la détention. Enfin, je salue l'engagement pris par le Gouvernement d'appuyer la création d'un bureau autonome du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Haïti.

J'encourage Haïti à élaborer un plan d'action national exhaustif en matière de droits de l'homme afin d'obtenir des résultats concrets dans les domaines énumérés dans l'annexe jointe à cette lettre et de faciliter les préparatifs pour le quatrième cycle de l'EPU. Mon conseil à tous les États membres est d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action nationaux en étroite consultation et coopération avec toutes les parties prenantes, notamment l'institution nationale des droits de l'homme et toutes les organisations de la société civile et le cas échéant, le soutien des organisations internationales, y compris mon Bureau et d'autres entités des Nations Unies, sous la direction du Coordonnateur Résident du système des Nations Unies.

J'encourage également Haïti à poursuivre ses efforts pour renforcer le comité interministériel des Droits Humains pour l'élaboration des rapports exhaustifs et de suivi des recommandations reçues de tous les mécanismes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme et des obligations conventionnelles, et de les relier aux Objectifs de Développement Durable. À cette fin, je recommande fortement l'utilisation du guide pratique de mon Bureau sur ce sujet, qui est disponible sur ce lien :

http://www.ohchr.org/Documents/Publications/HR_PUB_16_1_NMRF_PracticalGuide.pdf

Veuillez noter que j'ai fait part de mon avis à tous les États membres au cours du troisième cycle de l'EPU en vue de les aider à mettre en œuvre les recommandations, à la suite de l'examen. Une mesure importante qui peut contribuer positivement à l'action de suivi est le rapport volontaire à mi-parcours. Pour cette raison, j'encourage vivement tous les États membres à présenter un rapport volontaire à mi-parcours deux ans après l'adoption du rapport contenant le résultat de l'EPU. À cet égard, je salue la pratique de Haïti de présenter un rapport à mi-parcours au cours du premier cycle et j'encourage le gouvernement de Haïti à continuer cette pratique et de présenter un rapport à mi-parcours sur le suivi du troisième cycle de l'examen en 2024.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport de 2017 sur l'activité de l'Organisation (A/72/1, paragraphe 98) : « *L'examen périodique universel auquel procède le Conseil des droits de l'homme entre maintenant dans un nouveau cycle, et chaque État Membre fera l'objet d'un troisième examen minutieux. Nous ferons en sorte d'accroître la pertinence, la précision et l'utilité des recommandations du Conseil, notamment en aidant davantage les États Membres à les appliquer, en collaborant plus étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies et en mettant en place des mécanismes d'établissement de rapports et de suivi afin de rapprocher l'examen périodique universel de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.* »

Mon Bureau se réjouit à l'idée de discuter avec vous des moyens par lesquels il pourrait assister Haïti dans les domaines identifiés dans la présente lettre et son annexe.

Veuillez accepter, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Michelle Bachelet

Haut-Commissaire aux droits de l'homme



cc.: S.E. Mr Betho DORCE
Ministère de la Justice et Sécurité Public
Haiti

Mme Ingeborg Ulrika ULFSDOTTER RICHARDSON,
Coordinateur/-rice Résident/e du système des Nations Unies (e-mail)
Haiti

M.Arnaud ROYER
Chef du Bureau de droits de l'homme de la Haut-Commissaire des Nations
Unies aux droits de l'homme au Bureau du Coordonnateur/-rice Résident/e
du système des Nations Unies (e-mail)
Haiti



Annexe

Étendue des obligations internationales et coopération avec les mécanismes et organes internationaux de protection des droits de l'homme

- Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.
- Ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, signée en 2002, et redoubler d'efforts pour garantir l'usage proportionné de la force par les forces de sécurité, prévenir la torture et les autres mauvais traitements et faire appliquer le principe de responsabilité
- Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et consacrer le principe de l'égalité des sexes, notamment en accélérant l'adoption de mesures réglementaires visant à incriminer toutes les formes de violence et de harcèlement sexuels et fondés sur le genre
- Promouvoir la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées
- Continuer de s'employer à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

A. Questions touchant plusieurs domaines

Égalité et non-discrimination

- Rédiger un texte de loi incriminant les multiples formes de discrimination fondée sur le genre, l'orientation sexuelle et le handicap et élaborer un plan d'action national doté de ressources suffisantes pour combattre ces pratiques criminelles
- Mener des campagnes de sensibilisation pour éliminer les stéréotypes sexistes discriminatoires, en particulier ceux qui encouragent la violence fondée sur le genre, en se dotant d'une politique nationale d'égalité des sexes et d'un plan d'action doté de ressources suffisantes pour éliminer la violence sexuelle et fondée sur le genre, et garantir aux victimes un accès effectif à la justice

Développement, environnement, entreprises et droits de l'homme

- Inclure le droit humain à un environnement sain au niveau constitutionnel et introduire des mesures pour réduire les risques de catastrophe et le changement climatique avec un plus grand soutien de la communauté internationale.

Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme

B. Droits civils et politiques

Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

- Assurer la sécurité des personnes contre les groupes criminels et adopter une approche
- holistique pour lutter contre la violence des gangs dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la violence communautaire, notamment pour renforcer la Police Nationale d'Haïti, démanteler les gangs et prévenir l'émergence de nouveaux groupes armés, et améliorer les contrôles aux frontières pour lutter contre le trafic d'armes et de munitions.
- Rechercher une assistance internationale et renforcer les mécanismes de coordination
- afin que la coopération internationale ait un impact efficace dans les domaines de la sécurité intérieure, de la protection des droits de l'homme et de la stabilité démocratique et politique
- Redoubler d'efforts pour garantir un usage proportionné de la force par les forces de
- sécurité, pour prévenir la torture et autres mauvais traitements, et pour garantir l'obligation de rendre des comptes.

Administration de la justice, y compris impunité, et primauté du droit

- Garantir l'obligation de rendre des comptes pour les violations des droits de l'homme, renforcer l'état de droit, en particulier le système judiciaire et l'Inspection générale de la police nationale, et briser le cycle généralisé de l'impunité.
- Traduire en justice les criminels, notamment les responsables de l'assassinat du président Moïse et des attentats de Bel-Air, Cité Soleil, Grande Ravine et La Saline
- Prendre des mesures pour lutter contre la corruption, améliorer les capacités d'enquête et renforcer l'indépendance de la justice
- Veiller à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'agents de police correctement formés dans les prisons et les centres de détention, et mettre les conditions de détention en conformité avec l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus.
- Améliorer l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles et sexistes, conformément à la cible 5.2 des objectifs de développement durable, en dispensant une formation appropriée aux membres de la justice et de la police, et en prenant des mesures pour mettre fin à l'impunité.

Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique

- Prendre les mesures nécessaires pour procéder à des élections législatives et présidentielles libres et équitables afin de restaurer la légitimité démocratique nécessaire aux institutions haïtiennes.
- Veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les militants puissent mener leurs activités sans coercition, intimidation, représailles et harcèlement.

Interdiction de toutes les formes d'esclavage

- Lutter contre la traite des êtres humains et continuer à financer et renforcer les mesures relatives aux lois anti-traite, notamment en établissant et en mettant en œuvre des directives nationales claires pour les premiers intervenants sur l'identification et le dépistage des victimes afin de protéger les victimes contre l'exploitation physique, émotionnelle ou sexuelle.

C. Droits économiques, sociaux et culturels

Droit à un niveau de vie suffisant

- Faire progresser la réforme institutionnelle du secteur de l'eau et de l'assainissement, notamment en renforçant les capacités des institutions décentralisées et en améliorant l'accès à l'eau dans les zones reculées, conformément à l'objectif de développement durable 6.
- Poursuivre les efforts déployés pour assurer l'accès aux services de base, notamment l'accès à l'eau potable, à l'alimentation et aux soins de santé.

Droit à la santé

- Continuer à renforcer les efforts pour améliorer l'accès aux soins de santé pour tous, y compris l'accès aux services et aux informations sur la santé sexuelle et reproductive.

Droit à l'éducation

- Assurer le suivi pour atteindre l'objectif premier du Programme décennal d'éducation et de formation pour la période 2020-2030, à savoir l'éducation de base pour tous.

D. Droits de groupes ou de personnes spécifiques

Femmes

- Intensifier les efforts pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, des enfants et de toutes les personnes sur la base de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, en adoptant des mesures pour prévenir la violence et soutenir les survivants, et en supprimant les obstacles qui empêchent leur accès à la justice.
- Éradiquer la discrimination et la violence, y compris la violence sexuelle et sexiste contre les femmes et les filles.
- Prendre des mesures supplémentaires pour sensibiliser à la violence sexiste et promouvoir l'égalité des sexes.
- Créer des recours efficaces pour les femmes victimes de violences sexuelles et domestiques, notamment en mettant en place des officiers de police et des procureurs spécialisés et des mesures de prévention et de protection adéquates pour les victimes.
- Intensifier les efforts pour promouvoir la participation des femmes à la fonction publique et aux affaires politiques.

Enfants



- Prendre des mesures urgentes pour combattre la violence contre les enfants, le travail des enfants et l'esclavage, et veiller à ce que tous les enfants puissent aller à l'école en toute sécurité.
- Veiller à ce que les mineurs soient séparés des adultes dans les lieux de privation de liberté.
- Adopter les mesures nécessaires pour protéger les enfants de la rue et prévenir les risques d'abus et d'exploitation des mineurs.
- Lutter contre les pratiques de profit des orphelinats et des enfants « restaveks », en mettant en œuvre une législation interdisant ces pratiques et en renforçant la protection des enfants en situation de vulnérabilité.
- Assurer l'inclusion des enfants handicapés dans la stratégie nationale de protection de l'enfance.
- Envisager l'abolition complète du mariage des enfants, en fixant l'âge minimum du mariage pour les filles et les garçons à 18 ans, sans exception.

Personnes handicapées

- Interdire légalement toutes les formes de pratiques coercitives contre les adultes et les enfants handicapés.

Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées dans leur propre pays

- Intensifier les mesures de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, lutter contre le crime organisé, poursuivre les crimes connexes et mettre en œuvre des programmes d'assistance aux victimes.

Apatrides

- Abroger toute disposition pouvant conduire à l'apatridie, approuver le projet de loi sur la nationalité conformément aux normes internationales et moderniser le service de l'état civil.

Autres

- Soutenir l'établissement d'un bureau autonome du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Haïti afin de garantir une collaboration continue avec les autorités de l'État sur les questions de droits de l'homme.

